

# PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

## DE SCIENCES PO STRASBOURG

\*\*\*\*\*

### SÉANCE DU 18 OCTOBRE 2018



Le Conseil d'administration de Sciences Po Strasbourg s'est réuni le 18 Octobre 2018 dans ses locaux du 47, avenue de la Forêt Noire à Strasbourg à 17h.

#### ***Ont participé à la réunion les membres dont les noms suivent :***

##### Le Président :

- M. BUR : procuration de M. DEBEVE et Mme ROBITAILLIE

##### Le Directeur :

- M. ECKERT

##### Pour les personnalités extérieures :

- M. DUPEYRON : procuration de Mme GANGLOFF
- M. FRIEDERICH : procuration de M. GERARD
- M. GAUTIER : procuration de M. GRIMONPREZ

##### Pour les enseignants :

- M. BLAZY
- Mme HAMELIN : procuration de M. KOVAR
- M. FABREGUET : procuration de Mme WASENBERG
- Mme DE LA SALLE : procuration de M. TORREIRO-LAREO et FERTIKH
- Mme ROIRON : procuration de Mme WILLMANN et M. LASSERRE-CAPDEVILLE,
- Mme WILLMANN : procuration de M. LASSERRE-CAPDEVILLE à partir de son arrivée à 18h 25

##### Pour les représentants des personnels :

- Mme DUCLOS

##### Pour les représentants des étudiants :

###### **- 1<sup>er</sup> cycle**

- M. LEYS
- Mme PIERRE

###### **- 2<sup>nd</sup> cycle**

- Mme SCHOTT
- M. JACQUET
- M. KRAUSZ
- M. GARNIER
- Mme CLAUSSMANN
- M. CABRERA

Pour les membres invités :

- Mme AQUATIAS, Directrice des études pour le premier cycle
- M. PETEY, Directeur des études pour le second cycle
- Mme LEHNI, Directrice déléguée aux relations internationales.
- Mme GRANDHOMME, Responsable du service des études
- Mme HMAE, Responsable administratif et financier
- M. STOLLE, gestion des CA, Secrétaire de séance

Excusés

- M. KAHN
- M. KIFFER
- Mme PIETRZYK
- Mme DELANNAY

---

Monsieur le Président Dominique BUR salue les membres du Conseil d'administration et présente les nouveaux membres: Monsieur Eric DUPEYRON qui remplace Monsieur Jean HOWILLER en tant que président de l'association des anciens élèves de Sciences Po Strasbourg. Il tient à rendre hommage au travail mené par Monsieur Jean HOWILLER, qui a siégé de nombreuses années au sein du Conseil d'administration, pour l'Association des anciens élèves de Sciences Po Strasbourg et de son investissement pour le développement de l'Institut. Il salue également les nouveaux délégués étudiants pour la nouvelle année universitaire 2018/19 (Mesdames Pauline PIERRE et Lisa CLAUSSMANN et Messieurs Théophile LEYS et Eliot GARNIER). Le quorum étant atteint, Monsieur le Président Dominique BUR ouvre la séance du Conseil.

### **1 - Approbation du procès-verbal de la séance du 19 avril 2018**

Une modification a été demandée lors de la Commission paritaire du 11 octobre 2018 et prise en compte. Monsieur le Président Dominique BUR propose de passer au vote sur la version ainsi rectifiée.

**Le procès-verbal de la séance du 19 avril 2018 est adopté à l'unanimité.**

### **2 – Résultat de la consultation électronique du 31 août 2018.**

Monsieur Gabriel ECKERT indique que les deux accords (convention avec l'ENA relative au parcours « Administration comparée et gestion publique » de la mention de Master « Administration publique » et convention de double diplôme de Master avec l'Université européenne de la Viadrina) ont été approuvés à l'unanimité.

### **3 – Informations du Directeur**

Monsieur Gabriel ECKERT souligne le caractère heureux et positif des informations qu'il entend apporter au Conseil d'administration.

#### **1) La reconnaissance de l'excellence des études européennes à Strasbourg**

Il convient, en premier lieu, de souligner la création d'un Centre d'excellence Jean Monnet dans le domaine de la coopération transfrontalière franco-allemande. Celui-ci conduit à des évolutions dans le domaine de l'enseignement (projet de création d'un bachelor trinational dans le cadre d'Eucor avec Fribourg et Bâle), de la recherche (séminaires et publications) et à des actions plus grand public (festival sur la géopolitique et la place de l'Europe dans le monde). Le Centre d'excellence Jean Monnet est placé sous la direction du Professeur Sylvain SCHIRMANN et dispose d'un budget de 100.000€ par an financé par l'Union européenne avec un abondement par des crédits IDEX. Dans l'équipe du Centre d'excellence Jean Monnet, il souligne la présence de Madame Christine AQUATIAS, Directrice des études.

En deuxième lieu, est attaché au Centre d'excellence Jean Monnet, un Projet Jean Monnet porté par Madame Birte WASSENBERG sur les crises européennes et les régions transfrontalières. Il est doté d'une enveloppe financière de 52.240€ sur deux ans.

En troisième lieu, Madame Hélène MICHEL a obtenu une Chaire Jean Monnet portant sur la transparence de l'Union européenne et le rôle des citoyens. Le budget alloué est de 50.000€ sur 3 ans. La Chaire s'appuie notamment sur le Master en études européennes et internationales.

Une cérémonie d'inauguration de la Chaire d'excellence Jean Monnet aura lieu le 5 novembre 2018 à l'Hôtel de Ville de Strasbourg.

## **2) La nomination d'une nouvelle Déléguée à l'égalité et à la lutte contre les discriminations**

Monsieur Gabriel ECKERT rappelle que la Charte pour l'égalité et la lutte contre les discriminations prévoit une Déléguée indépendante de la direction de l'Institut et du Conseil d'administration. Madame Anne REDONDO avait été nommée à cette fonction qu'elle a exercée avec conviction et efficacité. Monsieur Gabriel ECKERT a accepté sa démission suite à sa mutation à Paris. Il tient à saluer la qualité de son action au sein de l'Institut. Pour la remplacer, il a proposé Madame Hélène BRONNENKANT, également magistrate au Tribunal administratif de Strasbourg, qui a accepté d'exercer cette fonction.

Monsieur le Président Dominique BUR se félicite également du travail accompli pendant 18 mois par Madame REDONDO et de l'arrivée de la nouvelle Déléguée.

## **3) La réforme de la 4<sup>ème</sup> année du diplôme de l'IEP et du concours d'entrée en 4<sup>ème</sup> année.**

Monsieur Gabriel ECKERT souligne qu'une présentation de la réforme de la 4<sup>ème</sup> année a été faite lors de la dernière Commission paritaire du 11 octobre. La réforme sera présentée aux enseignants chercheurs et aux étudiants puis fera l'objet d'un vote au prochain Conseil d'administration.

Il rappelle que la réforme crée une cinquième filière du diplôme propre de Sciences Po Strasbourg, laquelle sera spécialisée dans le domaine des Relations internationales. L'actuel Master 1 en Relations internationales est hors du diplôme en 4<sup>ème</sup> année ce qui signifie que les étudiants du diplôme de l'IEP n'y ont pas accès. Ils ne peuvent accéder à ces formations qu'en cinquième année, dans le cadre du Master 2.

La réforme prévoit également la mastérisation de la 4<sup>ème</sup> année. En effet, les étudiants issus du concours ont vocation à obtenir au bout de 5 ans le diplôme propre de Sciences Po Strasbourg et un diplôme national de Master. Pour préserver cette situation et respecter le cadre général du master, qui est un diplôme en deux ans, il convient de combiner, non seulement la 5<sup>ème</sup> année du diplôme avec la deuxième année de Master (comme c'est le cas actuellement), mais également de créer, au sein de la 4<sup>ème</sup> année, une formation correspondant à la première année de Master.

Enfin, la réforme prévoit la mise en place d'un concours d'entrée en 4<sup>ème</sup> année afin de compléter les entrées d'étudiants qui se font actuellement dans le cadre de la deuxième année de Master. L'ensemble des étudiants issus des concours d'entrée en 1<sup>ère</sup> année, en 2<sup>ème</sup> année ou en 4<sup>ème</sup> année, auront alors accès au diplôme propre et au diplôme national de Master.

Globalement, la réforme vise à rapprocher la situation de Sciences Po Strasbourg de celle des autres Instituts d'étude politique de Région dans la mesure où Sciences Po Strasbourg est le seul à ne pas avoir de concours d'entrée en 4<sup>ème</sup> année.

Monsieur le Président Dominique BUR note que la réforme est conforme à la logique LMD et permet d'homogénéiser la situation des étudiants de l'Institut. Monsieur Gabriel ECKERT répond à Monsieur Yannick CABRERA que les étudiants recrutés par le concours de 4<sup>ème</sup> année n'auront pas accès à la mutualisation dans le cadre de leur 5<sup>ème</sup> année. Monsieur Joël PETEY précise que cette solution est conforme à la pratique des autres IEP du Réseau ScPo.

## **4) La clarification de la situation du diplôme de l'IEP**

Monsieur Gabriel ECKERT indique que la situation du diplôme propre de Sciences Po Strasbourg a été clarifiée avec l'Université. Monsieur le Président Dominique BUR salue cette bonne nouvelle.

#### **4 – Modification budgétaire 2018.**

Monsieur Gabriel ECKERT résume les enjeux « politiques » de la modification budgétaire. Ce document traduit une hausse de 2% des recettes et dépenses soit 28.840€.

Au niveau des recettes, on constate une hausse conjoncturelle liée à la décision de rattacher les versements liés au concours d'entrée en première année à l'année budgétaire du concours (et non plus à l'année n-1). En outre, ce versement sera plus élevé en 2018 en raison des coûts très importants de location d'un hall au Wacken afin de sécuriser le déroulement du concours dans le contexte du mouvement social contre Parcoursup. Par ailleurs, il y a une baisse des subventions de l'Etat au programme PEI, en particulier pour l'extension du PEI où la subvention du rectorat de Reims a été de 700€ au lieu des 10.000 escomptés.

Pour les dépenses, il y a une hausse des locations (due à la délocalisation des concours communs au Wacken) et quelques ajustements au niveau des frais de déplacements. Par ailleurs, l'Institut a pu obtenir la prise en charge d'un poste d'enseignant par l'Université, celui-ci étant précédemment rémunéré sur fonds propres de l'Institut. Cette économie a permis l'augmentation du recours aux vacances et, l'année prochaine, elle permettra d'accroître les effectifs des services administratifs, notamment en vue de créer, au sein de la scolarité, un pôle admission et concours.

Monsieur le Président Dominique BUR estime que les explications sont très claires et propose donc de passer au vote.

**Ce point est adopté à l'unanimité des membres du Conseil d'administration.**

#### **5 – 5<sup>ème</sup> année du diplôme de l'IEP**

##### **5.1 – Actualisation du règlement d'examen de la 5<sup>ème</sup> année du diplôme pour 2018-2019**

Le point est présenté par Monsieur Joël PETEY qui précise que les modifications sont essentiellement d'ordre technique (suppression de la procédure de réaffectation, changement dans la durée de préparation au Grand Oral, possibilité de suivre des langues facultatives dans le cadre de l'école des langues, modification des conditions de redoublement, mise à jour des aménagements d'études).

Madame Elsa GRANDHOMME répond à Monsieur Yannick CABRERA que les matières facultatives (langues et stages volontaires) n'apparaissent pas sur les relevés de notes annuels pour des raisons techniques liées au calcul de notes. A l'issue de ce débat, Monsieur le Président Dominique BUR propose de passer au vote.

**Ce point est adopté à l'unanimité des membres du Conseil d'administration.**

##### **5.2 – Règlement d'examen de la 5<sup>ème</sup> année du diplôme pour 2019-2020**

Le point est présenté par Monsieur Joël PETEY qui précise que la modification est plus substantielle qu'au point précédent. L'évolution proposée fait suite aux travaux de la commission pilotée par Madame Anaïs HAMELIN, chargée de mission à l'innovation pédagogique.

L'idée de la réforme est de recentrer le grand oral dans une logique de filière en rattachant les sujets à une filière tout en restant suffisamment général pour valoriser les acquis de la scolarité. Par ailleurs, en ce qui concerne la préparation du Grand Oral, le temps de préparation passe de 40 minutes à 2 heures et la préparation s'appuie sur une possibilité d'accès à une documentation électronique. Enfin, il est prévu une grille d'évaluation pour objectiver la notation. Enfin, on évaluera la présentation du projet professionnel de l'étudiant.

Monsieur Gabriel ECKERT répond à Monsieur Michel FABREGUET que la pondération du Grand Oral, au sein de la moyenne des notes de cinquième année, correspond à la situation actuelle. A l'issue de ce débat, Monsieur le Président Dominique BUR propose de passer au vote.

**Ce point est adopté à l'unanimité des membres du Conseil d'administration.**

#### **6. - Réseau ScPo**

##### **6.1. - Avenant à la convention relative au renouvellement de la coordonnatrice du réseau**

## **6.2. - Convention relative au recrutement d'un développeur informatique**

Monsieur Gabriel ECKERT rappelle que dans les deux cas ces conventions organisent le recrutement de personnels affectés au Réseau ScPo, recrutement pris en charge par Sciences Po Rennes et dont le coût est, ensuite, mutualisé entre les sept Instituts membres du Réseau. C'est précisément, l'objet des deux conventions présentées.

A la question de la date de recrutement de la développeuse (seconde convention) posée par Madame Agnès DUCLOS, Monsieur Gabriel ECKERT répond qu'elle a été recrutée en 2017. A l'issue de ce débat, Monsieur le Président Dominique BUR propose de passer au vote.

**Les deux points sont adoptés à l'unanimité du Conseil d'administration.**

## **7 – Subvention complémentaire au profit de l'association des anciens élèves**

Monsieur Gabriel ECKERT rappelle que, chaque année, l'association des anciens élèves de Sciences Po Strasbourg perçoit une subvention annuelle de 9000 €. Mais, par suite de la décision du Gouvernement de diminuer fortement le nombre de contrats aidés, l'association des anciens élèves de l'Institut s'est trouvée en difficulté financière et, de ce fait, demande une subvention exceptionnelle de 5.000€. Pour l'avenir, l'emploi d'assistante dont elle bénéficiait, sous régime de contrat aidé, sera partagé entre plusieurs associations afin d'en réduire le coût pour l'association des anciens.

Par ailleurs, Monsieur Gabriel ECKERT indique qu'il a souhaité mettre en place des collaborations renforcées avec la nouvelle équipe de l'association des anciens de Sciences Po Strasbourg, notamment dans le cadre du comité de pilotage de la nouvelle identité visuelle de l'Institut et au niveau de la collecte de la taxe d'apprentissage. Enfin, la situation de l'association des anciens élèves sera normalisée quant à la prise en charge des frais d'affranchissement. Cela se traduira par une réduction de ces dépenses dans le budget primitif 2019. Au vu de ces éléments, Monsieur Gabriel ECKERT soutient la demande présentée par l'association des anciens élèves de Sciences Po Strasbourg.

Monsieur Éric DUPEYRON estime que la présentation reprend fidèlement compte de la situation. Il a été nommé président de l'association des anciens en juillet 2018. Le déficit de cette année correspond bien aux conséquences de la décision du Gouvernement de diminuer le nombre de contrats aidés. Il envisage de redynamiser l'action de l'association et d'optimiser les fonds via la gestion des affranchissements, les partenariats, le développement des adhésions. La demande est donc exceptionnelle et vise uniquement à passer une période difficile.

A la question de Monsieur Yannick CABRERA sur les aides financières aux étudiants, Monsieur Eric DUPEYRON indique que l'association des anciens élèves va toiletter son site Internet dans la mesure où une telle procédure de soutien n'existe plus.

Monsieur Yoann JACQUET se félicite des nouvelles orientations de l'association des anciens et pose la question de la relation de l'association avec les nouveaux anciens diplômés.

Monsieur Eric DUPEYRON informe qu'en liaison avec Sciences Po Forum, l'association des anciens élèves organise, en novembre, une rencontre sur la coopération Nord Sud. Plus largement, il confirme la volonté du Conseil d'administration de son association d'augmenter les synergies avec la direction de l'Institut et les étudiants. Il conclut en indiquant que sa remarque ne constitue pas une critique du travail mené par l'ancienne équipe de l'association des anciens élèves de Sciences Po Strasbourg.

Monsieur le Président Dominique BUR conclut la discussion en affirmant qu'il est nécessaire que l'action de l'association des anciens se poursuive. Monsieur Gabriel ECKERT va dans le même sens et rappelle qu'il a toujours indiqué qu'il n'y a pas d'Institut fort sans association des anciens forte !

A l'issue de ce débat, Monsieur le Président Dominique BUR propose de passer au vote.

**Ce point est adopté à l'unanimité des membres du Conseil d'administration.**

## **8 – Adhésion à l'Association ARCES.**

Monsieur Gabriel ECKERT indique qu'il s'agit là d'une association regroupant les services de communication de très nombreuses entités de l'enseignement supérieur. Adhérer à celle-ci, permettra à

Madame Catherine AMY de bénéficier des mutualisations opérées dans le cadre de cette association professionnelle.

**A l'issue de la présentation, Monsieur le Président Dominique BUR propose de passer au vote. Ce point est adopté à l'unanimité des membres du Conseil d'administration.**

## **9 - Convention relative à l'adhésion à la plateforme Job Teaser**

Madame Christine AQUATIAS indique que l'ancienne plateforme en ligne « *Place aux jeunes* » ne répond plus aux demandes de Madame Laurence CARPENTIER. Il est donc proposé de la remplacer par la plateforme « *Job Teaser* » qui offre des fonctionnalités supérieures (offres de stages et emplois, mise en avant des entreprises, module d'accompagnement de carrière et CV thèque). Le service est gratuit pour l'Institut et les étudiants.

Monsieur Gabriel ECKERT précise que la plateforme ne se substitue pas au travail du service des stages et partenariats mais est complémentaire à celui-ci.

Madame Agnès DUCLOS s'interroge à propos de l'obligation de non concurrence prévue à l'article 7.1 de la convention : les étudiants peuvent-ils trouver des stages par d'autres voies ? Monsieur Gabriel ECKERT précise que cette clause de non concurrence ne concerne pas les étudiants (qui ne sont pas signataires de la convention), qui peuvent accepter les stages qu'on leur propose. L'Institut conserve son propre service des stages, mais s'engage à ne pas utiliser de plateforme concurrente.

Monsieur le Président Dominique BUR propose de passer au vote.

**Ce point est adopté à l'unanimité des membres du Conseil d'administration.**

## **10 – Tarif insertion professionnelle**

Le point est sommairement présenté par Monsieur Gabriel ECKERT qui indique qu'il s'agit là de répondre à une demande de remise sur une insertion publicitaire dans l'agenda de l'Institut.

Monsieur le Président Dominique BUR propose de passer au vote.

**Ce point est adopté à l'unanimité des membres du Conseil d'administration.**

## **11- Relations Internationales :**

**11.1 Renouvellement de l'accord de coopération internationale avec Simon Fraser University (SFU), Vancouver, BC, Canada**

**11.2 Renouvellement de l'accord de coopération internationale avec Syracuse University, Syracuse, NY, USA**

**11.3 Nouvel accord de coopération internationale avec le Département d'enseignement de l'arabe contemporain (DEAC), Institut français d'Egypte, Le Caire (sous réserve)**

Le point est présenté par Madame Caroline LEHNI. Les renouvellements avec les Universités de Syracuse et la *Simon Fraser University* à Vancouver concernent deux partenaires dynamiques avec une offre de formation attractive et dont les échanges fonctionnent bien depuis de longues années. Pour le nouvel accord avec le Département d'enseignement de l'arabe contemporain (DEAC) il n'y a pas de mobilité entrante mais les étudiants de l'Institut bénéficient de 3 places garanties.

Madame Virginie ROIRON remarque qu'on a un échange du même type avec la Chine au *China foreign affair university*. Elle est favorable à cette initiative dans le cadre de la mise en place du parcours de relations internationales. Madame Caroline LEHNI note que la convention déroge à la règle des 75% du contenu de cours correspondant à des matières dispensées à l'IEP tout comme celle du CFAU.

A l'issue de cette présentation, Monsieur le Président Dominique BUR propose de passer au vote.

**Ces points sont adoptés à l'unanimité des membres du Conseil d'administration.**

## **12 – Divers**

**Calendrier :** Monsieur Gabriel ECKERT indique que le prochain Conseil d'administration aura lieu le 13 décembre à partir de 17h et sera précédé d'une commission paritaire le 3 décembre de 12h à 14h.

**Poste devenu vacant de Madame Justine Faure :** Monsieur Michel FABREGUET transmet la demande des enseignants chercheurs en histoire à Madame Demont, Vice-Présidente chargée des ressources humaines, afin que le poste de Madame Justine Faure, promue Professeure à l'Université de Lille, soit remis au mouvement et cela sans période de « gel ». Les emplois actuels d'enseignants chercheurs ne permettent de couvrir que 1300 heures sur un service de 2250 heures. Par ailleurs, cela a également des répercussions en matière de recherche sur le laboratoire DynamE.

Monsieur Gabriel ECKERT le remercie de son soutien et lui confirme qu'il se bat féroce pour préserver, dans le cadre du dialogue de gestion, les deux postes prioritaires : l'un en section 04 et l'autre en section 22.

**Procédure d'urgence :** Monsieur Eliot GARNIER signale que pendant la période de fermeture estivale de l'IEP des étudiants n'ont pas eu de réponses dans le cadre de la procédure d'urgence mise en place par l'Institut. Monsieur Gabriel ECKERT lui répond que le dispositif a uniquement pour vocation à répondre à des situations et non d'assurer la continuité du service pendant les périodes de congés. En effet, les personnels administratifs, enseignants et de direction ont droit à des vacances. Cela étant, il est nécessaire de mieux clarifier le rôle de cette procédure et, tout particulièrement, de définir ce qui relève de l'urgence afin de ne pas créer de frustration auprès des usagers.

**Financement de frais liés à un projet professionnel :** A la question de la possibilité de financement des projets professionnels des étudiants posée par Monsieur Yannick CABRERA, Monsieur Gabriel ECKERT répond que pour des situations sociales graves, une telle demande peut relever du Fonds d'aide d'urgence. Les élus étudiants peuvent relayer l'information sur ce fonds car les 20.000 € dont il dispose n'ont pas été intégralement dépensés.

Monsieur le Président Dominique BUR clôt le présent Conseil à 18h50.

**Le Directeur de Sciences Po Strasbourg  
Professeur Gabriel ECKERT**